

Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2009-2010 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 30 mars 2009)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2010,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 120 766 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2010.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	1 400 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	100 000
3.	Finances	19 850 000
4.	Ressources humaines	40 000
5.	Justice	17 100 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	60 000
7.	Éducation	15 268 000
8.	Santé et Services sociaux	4 690 000
9.	Environnement	1 685 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	36 194 000
11.	Développement économique et Transports	5 833 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	18 546 000

IMMOBILISATION : TOTAL **120 766 000 \$**

CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL **120 766 000 \$**